

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 12 mars 2018

L'an deux mil dix-huit le 12 mars à 19h15, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars 2018 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Gérard OUDART, Daniel DUPONT, Patricia JOURDAIN, Jean-Claude ALMYR, Mireille BARBIER, Jean-Mary COUTON, Jean-Louis PETRUS, Michèle SAUVAGE, Jean-Jacques RABIER, Claire VALLA.

Absents excusés :

Madame Nicole SAGNY donnant pouvoir à Madame Patricia JOURDAIN,
Madame Rita AUGUSTO donnant pouvoir à Monsieur Daniel DUPONT,
Monsieur Jean-Paul BERTRAND.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Patricia JOURDAIN est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers votants : 13 (sauf pour le CA2017 :12)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 FEVRIER 2018

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

8-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Madame le Maire rappelle que la sincérité des réalisations s'apprécie par confrontation entre le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG) du percepteur, tous deux approuvés par le Conseil Municipal.

Le vote du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

Madame le Maire distribue les documents fournis par la Trésorerie et commente les résultats qui sont identiques aux comptes examinés lors des précédentes commissions finances.

Après avoir pris connaissance du document, les Membres du Conseil, par un vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	11

Nombre de membres ayant donné procuration	2
Refus de vote	0
Abstention	0
Contre	0
Pour	13

DECLARENT :

- ↳ Que les opérations figurant sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 sont sincères et justifiées,
- ↳ Qu'elles n'appellent ni observations ni réserves de leur part.

Le tableau, reprenant les résultats de l'année est joint à la présente délibération.

9-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Avant de procéder à l'examen et à l'approbation du Compte Administratif 2017 le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne comme Président, Monsieur Gérard OUDART, Maire Adjoint.

Madame le Maire se retire.

Monsieur OUDART rappelle que les documents reprenant l'ensemble des résultats de l'année 2017 ont été examinés en commissions finances et que le constat est le suivant :

➤ Section de fonctionnement

Dépenses	817 927,52
Recettes	1 040 592,14
Excédent 2017	222 664,62
Résultat reporté N-1	375 423,63
Excédent cumulé	598 088,25

➤ Section d'investissement

Dépenses	416 160,84
Recettes	397 757,31
Solde négatif 2017	18 403,53
Résultat reporté N-1	21 928,88
Résultat cumulé	3 525,35
Solde Restes à réaliser 2017	24 093,44

L'excédent global de fonctionnement ainsi dégagé soit **598 088,25€** devra être affecté suite à l'approbation du CA.

Après que chacun ait pu exprimer ses remarques et demander des explications complémentaires, Monsieur OUDART demande aux Membres du Conseil de bien vouloir procéder au vote.

Le résultat en est le suivant :

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné procuration	2
Refus de vote	0
Abstention	0

Contre	0
Pour	12

↳ Le compte administratif 2017 est donc approuvé à l'unanimité.

10-AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Madame le Maire rappelle que le résultat excédentaire de fonctionnement 2017, soit 598 088,25€ doit être affecté par l'assemblée délibérante à titre obligatoire au 1068 de la section d'investissement pour couvrir éventuellement le besoin de financement de cette section (solde des restes à réaliser +/- résultat de clôture). Le solde disponible peut faire l'objet d'une affectation complémentaire en réserve (1068) et/ou à l'excédent reporté de fonctionnement (002).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Considérant que le compte administratif présente :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	598 088,25€
Un excédent cumulé d'investissement de	3 525,35€
Un solde de restes à réaliser de	24 093,44€

Constate qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une somme à titre obligatoire au 1068,

↳ Décide (13 voix pour) que l'excédent de fonctionnement cumulé, soit: **598 088,25€**

☞ Sera affecté pour un montant de 200 000€ au 1068,

☞ Le solde, soit **398 088,25€** sera affecté à l'excédent reporté de fonctionnement, compte 002.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Assainissement collectif

Monsieur ALMYR, Président du SIEPA rappelle que les réseaux étant de type « séparatif », les eaux usées et les eaux pluviales doivent être collectées séparément afin d'être ensuite traitées dans les meilleures conditions.

Le syndicat constate régulièrement des arrivées d'eau importantes qui perturbent le fonctionnement des systèmes d'épuration. Afin de localiser les sources d'apport d'eaux parasites dans les réseaux, une étude, confiée aux Entreprises SAFEGE et HYDRACOS, débutera à compter du 19 mars. Cette prestation, gratuite pour les propriétaires raccordés au réseau permettra également de vérifier la bonne évacuation des eaux usées de ces locaux. Une réunion publique d'information se tiendra le 13 mars à 18h00 salle des fêtes de Pouillé.

➤ Terrains divers

Le Notaire sera contacté afin de voir comment relancer la procédure pour que les acquisitions et échanges en cours aboutissent rapidement.

➤ Commerce Bar/tabac

Madame le Maire indique que les contacts se poursuivent entre les propriétaires respectifs du fonds de commerce et des murs et différents professionnels intéressés.

➤ PLUi

Une réunion destinée à préparer le COPIL du 3 avril est programmée pour le vendredi 16 mars à 9h30 en mairie.

Monsieur DUPONT indique que la prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 18 avril et qu'elle aura pour but de retravailler sur le zonage et notamment les différentes prescriptions et les éléments de protection qu'il est souhaitable de voir apparaître (petit patrimoine, arbre remarquable, ...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE MARTELLE" at the bottom, "CHER" at the top, and "OLLIVIER" in the center. The signature is written in a cursive style.

Annick GOINEAU